



ASSOCIATION
DES FIRMES DE
GÉNIE-CONSEIL
QUÉBEC

FORUM 2021

GÉOENVIRONNEMENT



Tendances · Problématiques · Solutions



ATELIER



“La responsabilité des divers intervenants impliqués lors de la gestion hors site des sols contaminés”



Mise en situation

- ▶ Projet résidentiel localisé à Drummondville
- ▶ Le propriétaire vous a mandaté pour la supervision des travaux de réhabilitation environnementale
- ▶ Les travaux font suite aux résultats d'une **évaluation environnementale de site (ÉES) Phase II** réalisée en 2018 par votre firme
- ▶ Présence de sols avec des concentrations en **hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)** dans la plage B-C du *Guide d'intervention du MELCC*
- ▶ L'objectif des travaux de réhabilitation env. est de rendre le site conforme à l'usage résidentiel



Mise en situation

- ▶ Les travaux de réhabilitation doivent être réalisés conformément au plan de réhabilitation approuvé par le MELCC
- ▶ La quantité de sol à disposer est estimée à 1 000 tonnes métriques et doit être **disposé dans un centre autorisé par le MELCC**
- ▶ Les travaux de réhabilitation est un **clé en main** et seront réalisés par un entrepreneur général mandaté par le propriétaire
- ▶ Il est à souligner que l'entrepreneur général sous-traitera chaque phase des travaux : excavation, transport, disposition des sols contaminés, remblayage des excavations, construction des habitations, ainsi que la rue et les services publics



Réflexion en 4 sous-groupes

Première situation élaborée en groupe & sous-groupes

- ▶ Suite aux premiers camions qui arrivent au lieu d'enfouissement technique (LET), les résultats du contrôle analytique du site autorisé indiquent que les sols sont >C en HAP. Selon son autorisation et le REIMR, ce site n'est pas autorisé à accepter ces sols pour du recouvrement journalier et de les conserver. Le responsable du site appelle la personne en charge de l'expédition comme de quoi qu'il doit revenir chercher les sols non-conformes et cela à ses frais
- ▶ Sachant que les guides du MELCC ont été respectés, car les études ont été attestées par un Expert de la LQE, qu'allez-vous recommander à la rencontre spéciale pour solutionner?

NON CONFORME



Réflexion en 4 sous-groupes

Première situation (suite)

- ▶ Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a vécu une situation semblable ?
- ▶ Veuillez énumérer les prochaines étapes
- ▶ Les thèmes à couvrir pour chaque recommandation
 - ▶ Obligations contractuelles
 - ▶ Conséquences financières
 - ▶ Aspects techniques
- ▶ Comment faire pour éviter ce genre de situation ?
- ▶ Autres recommandations



Réflexion en 4 sous-groupes

Deuxième situation

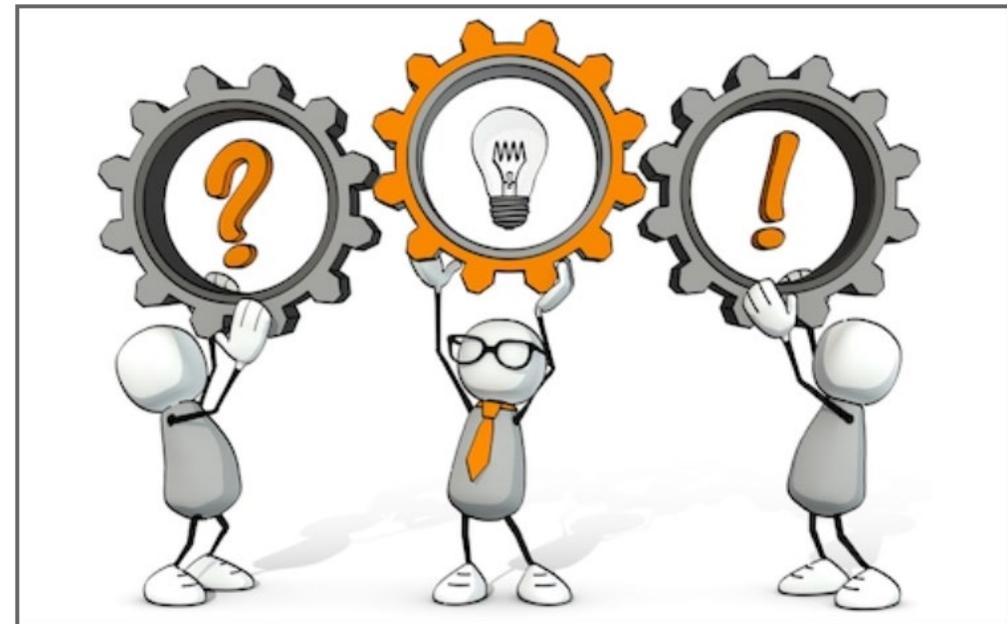
- ▶ Prenez pour acquis que le centre de traitement de sol est autorisé par le MELCC pour recevoir les sols >C en hydrocarbures pétroliers. Toutefois, le centre en question contrôle les premiers camions et découvre une concentration pour un autre contaminant non vérifié lors de la caractérisation initiale, soit en métaux et le sol est >RESC (D) pour ce type de contaminant.
- ▶ Il ne peut donc pas les valoriser après traitement et il annonce des frais additionnels de disposition à un autre site autorisé après le traitement de la fraction organique. Qu'allez-vous recommander de complémentaire?



Réflexion en 4 sous-groupes

Deuxième situation (suite)

- ▶ Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a vécu une situation semblable ?
- ▶ Veuillez énumérer les prochaines étapes
- ▶ Les thèmes à couvrir pour chaque recommandation
 - ▶ Obligations contractuelles
 - ▶ Conséquences financières
 - ▶ Aspects techniques
- ▶ Comment faire pour éviter ce genre de situation ?
- ▶ Autres recommandations



Plénière et consolidation des recommandations

- ▶ Retour à la salle virtuelle principale
- ▶ Le membre du comité (nous) présente les faits saillants de son sous-groupe



Plénière ouverte du comité

Mise en situation

- ▶ Les sols BC disposés hors site sont contrôlés et conforme pour l'usage du LET
- ▶ Après 3 jours de disposition hors site, vous constatez qu'il vous manque la moitié des billets de pesée et l'entrepreneur général ne les trouve pas.
- ▶ Vous communiquez avec le LET et on vous informe que les numéros des plaques minéralogiques des camions transmis indiquent que ceux-ci ne sont jamais venus disposer au LET.
- ▶ Vous n'avez donc aucune idée de l'endroit où ces camions ont été disposé ces sols.



Plénière ouverte du comité

Mise en situation (suite)

- ▶ Selon vous, est-ce qu'un éventuel Règlement sur la traçabilité des sols contaminés, pourrait corriger cette situation ?
- ▶ Est-ce que l'éventuelle obligation de traçabilité devrait inclure le suivi en temps réel sur la route?
- ▶ Qui est le plus impacté par la traçabilité selon vous?





ASSOCIATION
DES FIRMES DE
GÉNIE-CONSEIL
QUÉBEC

Merci pour votre participation !

On vous souhaite plein de beaux projets ! 😊

FORUM **2021**
GÉOENVIRONNEMENT



Tendances · Problématiques · Solutions